

La Ville de Saint André

Attribution d'emplacement

La commune de Saint André propose l'attribution d'emplacement sur son territoire :

Centre commercial

Cressonnière

Centre ville

Champ Borne

Cambuston

Rivière du Mât les Bas

Pente Sassy

Bras des Chevrettes

Si vous souhaitez occuper le domaine public dans le cadre d'une activité commerciale, vous êtes priés de déposer le formulaire de demande d'autorisation d'occupation au service courrier – Hôtel de ville place du 2 décembre BP 505 97 440 Saint André.

Ce formulaire est à retirer sur le site de la ville de Saint André.

La demande devra être accompagnée des pièces suivantes :

- Pièce d'identité
- Justificatif d'adresse (-3 mois)
- Attestation d'assurance à responsabilité civile et professionnelle
- Registre de commerce (-3 mois)
- Carte de marchand ambulant
- Carte Amexa
- Attestation d'hygiène (vente alimentaire)

Date limite des dossiers : **vendredi 11 décembre 2020**

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit

Pour tous renseignements, merci de vous rapprocher du :

Cellule Domaine Public

Tel : 0262 58 88 67